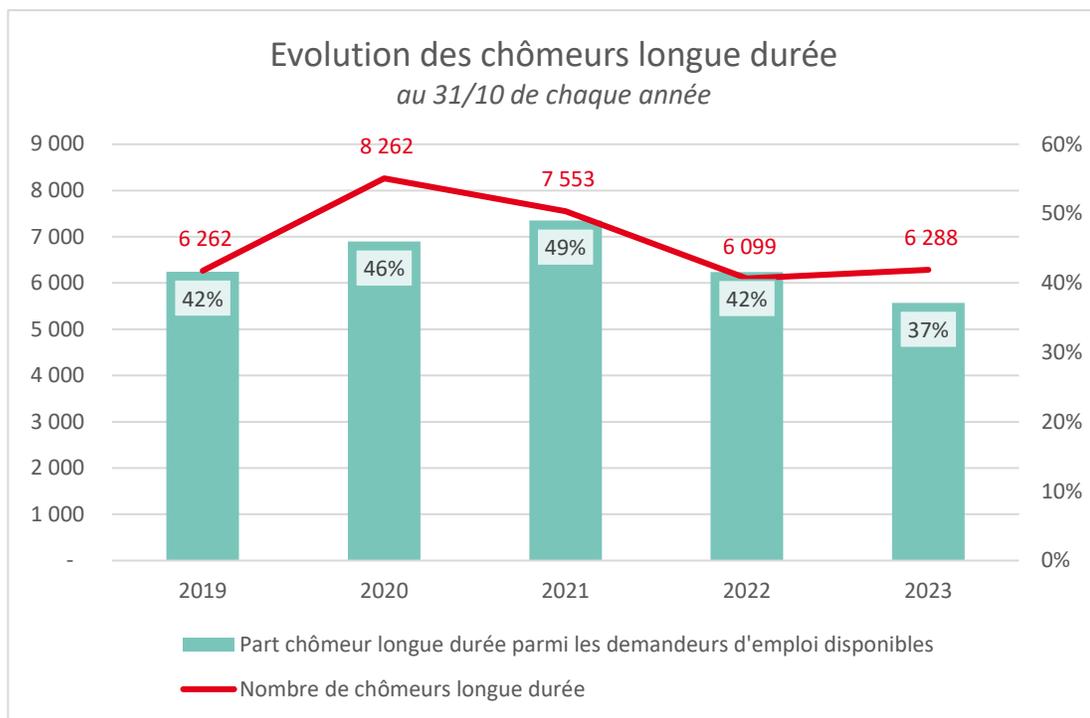




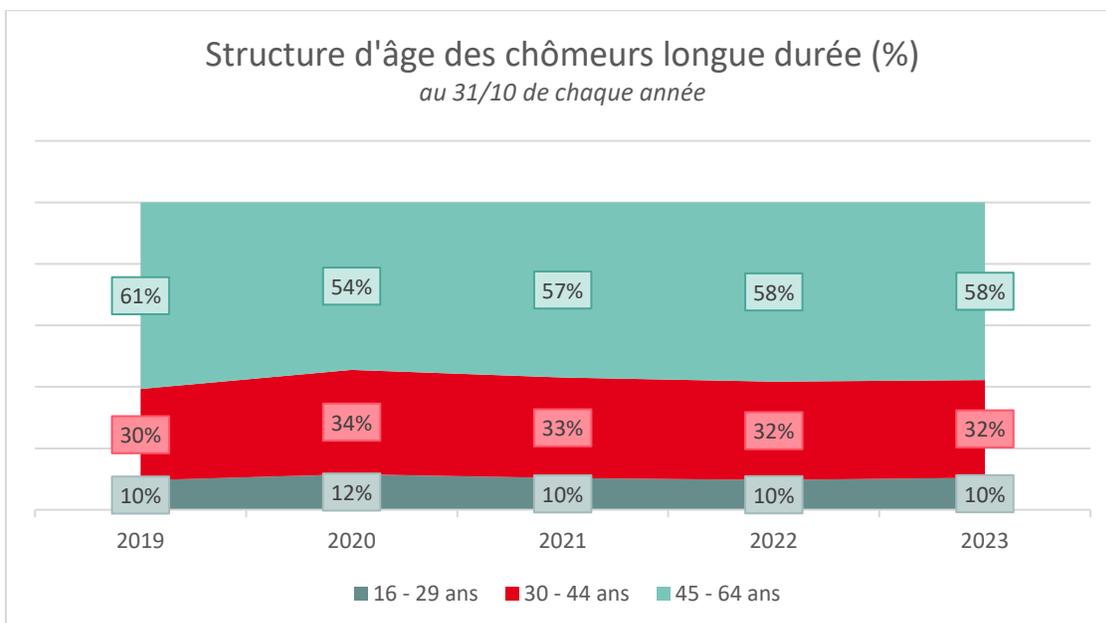
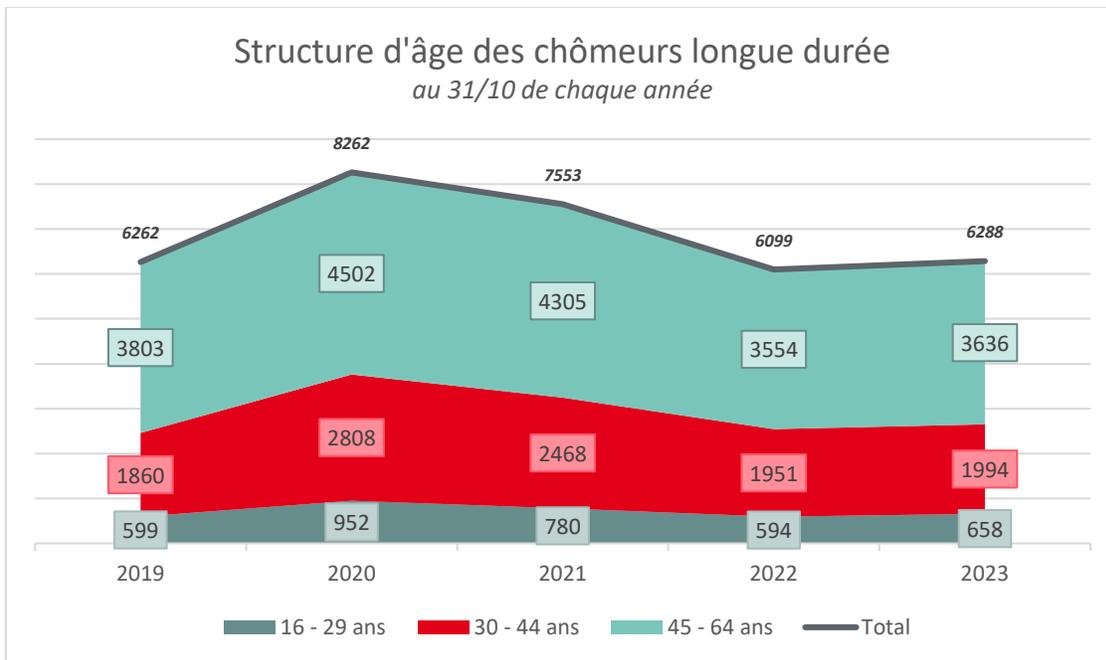
LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Travail

Réponse du ministre du Travail à la question parlementaire n° 86 de Monsieur le Député Dan Biancalana et de Monsieur le Député Yves Cruchten

Ad. 1

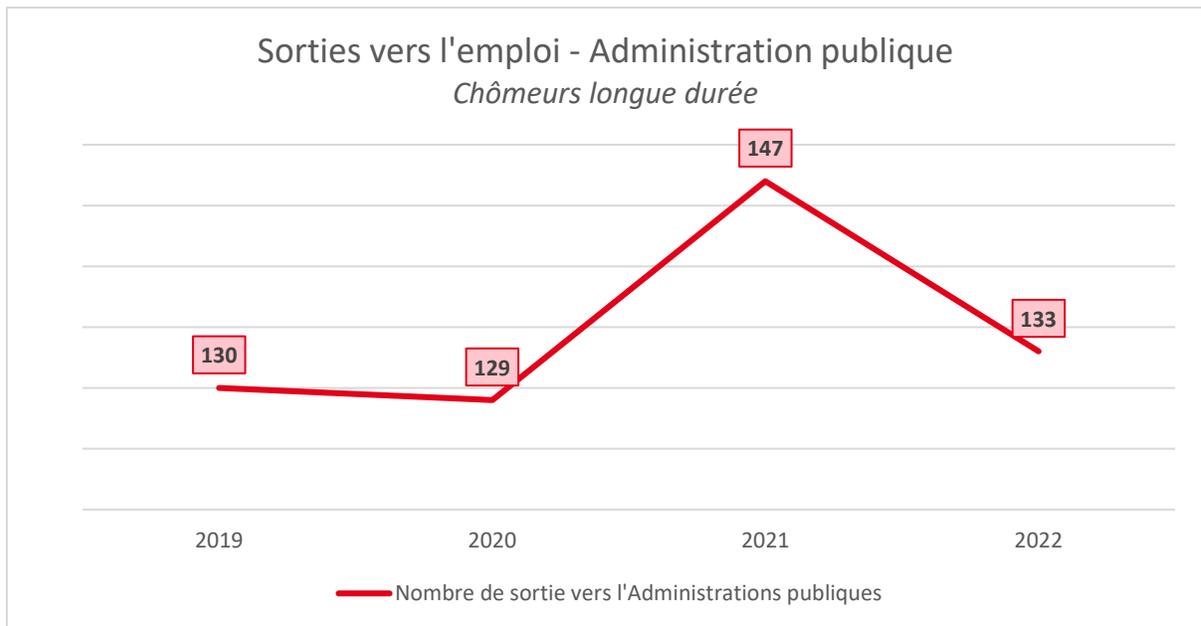


À la date du 31 octobre 2023, la catégorie des chômeurs de longue durée, définie comme les demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins 12 mois, représente 37% du total des demandeurs d'emploi résidents disponibles, ce qui équivaut à 6 288 personnes. La part des chômeurs de longue durée est en baisse depuis quelques années.



Au cours des cinq dernières années, la répartition des chômeurs de longue durée par tranche d'âge n'a pas connu d'évolutions significatives.

## Ad. 2.1

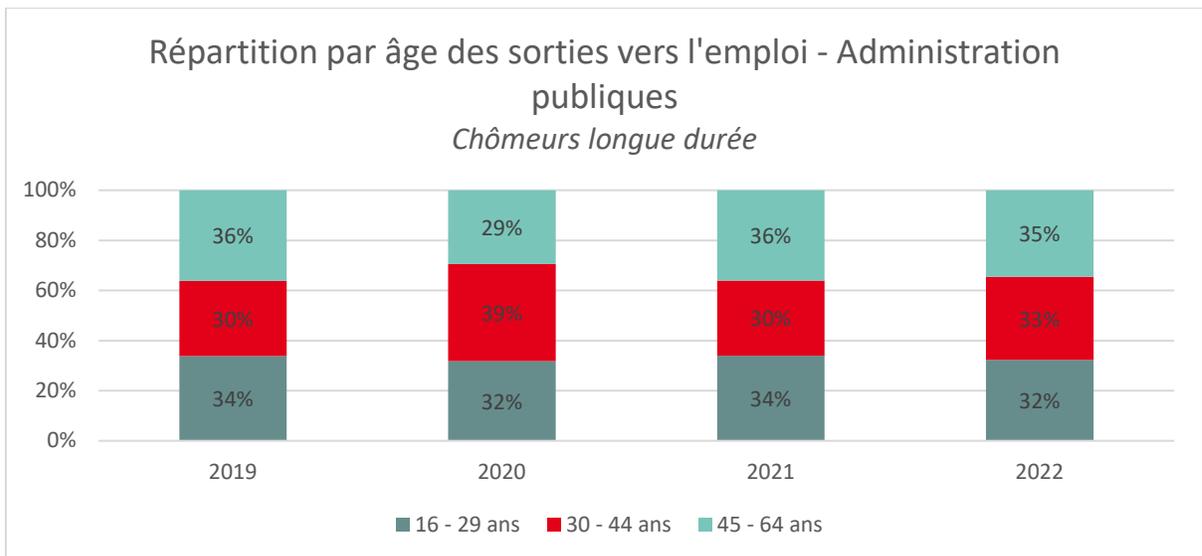
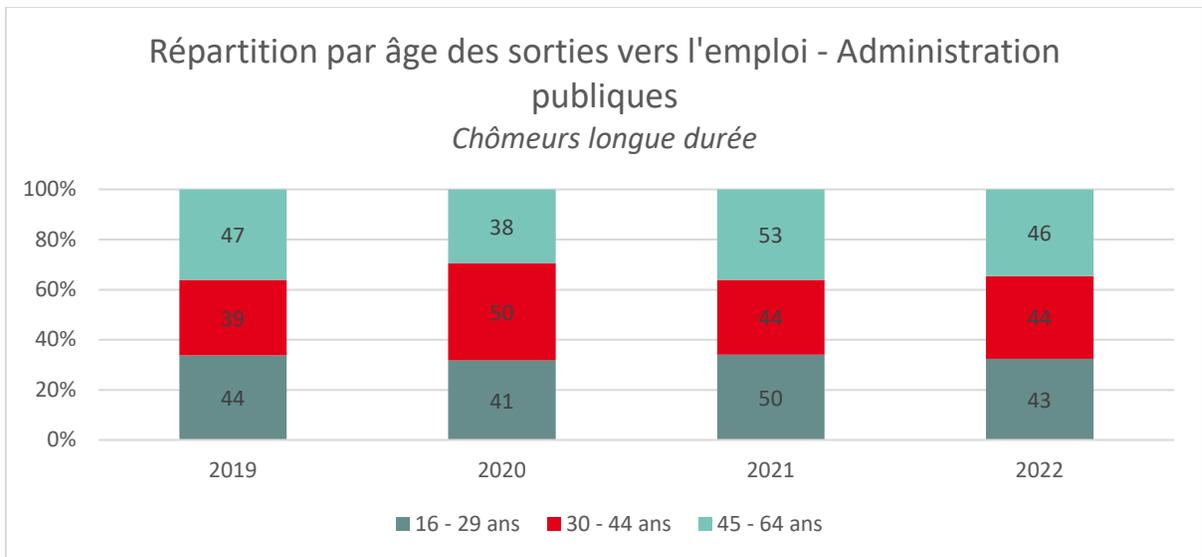


*Comme ces données ne sont que disponibles avec un recul d'environ 6 mois, les chiffres de l'année 2023 ne sont pas encore inclus.*

Ce graphique présente l'évolution du nombre de sorties vers l'emploi<sup>1</sup> vers le secteur de l'Administration publique (catégorie O du code NACE : Etat et communes) de 2019 à 2022. En 2022, les sorties vers l'administration publique ont représenté 2,6% de l'ensemble des sorties vers l'emploi des chômeurs de longue durée. Cela représente 133 personnes. Les secteurs principaux ayant embauché des chômeurs de longue durée étaient les activités de services administratifs et de soutien (catégorie N ; nettoyage et jardinage), l'hébergement et la restauration (catégorie I), ainsi que le commerce (catégorie G).

---

<sup>1</sup> Nombre de demandeurs d'emploi qui ont occupé un emploi salarié ou non salarié au Luxembourg, trois mois après clôture de leur dossier à l'ADEM.



La répartition par tranche d'âge révèle une relative stabilité des sorties vers l'emploi au sein des administrations publiques au cours des dernières années.

#### Ad. 2.2

Les communes et les associations sans but lucratif (ASBL) ayant recruté le plus de chômeurs de longue durée au cours des cinq dernières années sont, par ordre d'importance :

1. Commune de la ville de Luxembourg
2. Forum pour l'emploi ASBL
3. Commune de la ville d'Esch-sur-Alzette
4. Commune de Differdange

5. Commune de Dudelange
6. Stëftung Hëllef Doheem
7. Arcus Kanner Jugend a Famill ASBL
8. CIGL Esch/Alzette ASBL
9. Commune de Sanem
10. Proactif ASBL C/O

### **Ad. 3**

Promouvoir le développement durable et encourager voire faciliter la transition en se mobilisant pour une justice sociale et une responsabilité écologique telles sont les missions principales de l'économie sociale et solidaire.

Au vu de sa transversalité, l'économie sociale et solidaire concerne tous les domaines et se retrouve à la lecture de l'accord de coalition à plusieurs endroits. L'investissement à impact social, l'évaluation et les adaptations de la loi du 12 décembre 2016 portant création des sociétés d'impact sociétal ou le volet éducation n'en constituent que des exemples.

Comme par le passé, les sociétés agréées en tant que sociétés d'impact sociétal dont le capital social est composé à 100% de parts d'impact, les fondations et les associations sans but lucratif pourront continuer à bénéficier des mesures proposées par l'ADEM dans le cadre de la lutte contre le chômage de longue durée.

Luxembourg, le 27 décembre 2023

**(s.) Georges MISCHO**  
**Ministre du Travail**